

DISPOSITIF REGIONAL D'EXCELLENCE SPORTIF RHONE-ALPES

Compte rendu de la réunion téléphonique avec les présidents des structures

Jeudi 12 mai 2016

Présents : Claude Schmitt, Francis Gaillard, Joel Doux (structure Lyon), Patrice Fischer (structure Oyonnax), Bertrand Bercon (structure Bourg saint Maurice), Olivier Debaud (structure centre d'entraînement CDCK 07), Gilles Zok

Préambule :

Chaque participant a reçu la présentation Power Point sur l'accès Haut Niveau, le cahier des charges des structures PES 2 et le compte rendu de la réunion DRE du 21 avril.

Introduction faite par Claude :

Claude explique les raisons pour lesquelles le comité régional Rhône Alpes a créé le Dispositif Régional de l'Excellence. De 2005 à 2012, une quinzaine d'athlètes « Espoirs » de la région Rhône Alpes se sont déplacés sur le Pôle Espoir de Nancy pour réaliser leur double projet scolaire/Haut Niveau. Les CT et les élus du Comité Régional analysent que les résultats sportifs apportés par ce système ne sont pas au rendez vous pour les athlètes de la région. De plus, un éloignement des familles, des clubs et finalement de l'animation régionale sont préjudiciables à tous.

Pour pallier à ce constat, avec l'appui de la FFCK et de la DRJSCS, le comité régional a créé le DRE Rhône Alpes afin que les jeunes athlètes s'orientant vers le Haut Niveau puissent mener leur double projet en restant sur la région, proche de leur famille et de leur club.

Claude pose également une question : faut il instaurer un droit d'inscription pour accéder au DRE Rhône Alpes et quel peut être le montant ?

Présentation de chaque structure :

- Structure de Lyon (Joel Doux) :
Plusieurs athlètes sont passés par cette structure depuis la création (12 athlètes) et 4 seront sur cette structure à la rentrée 2016
Joel explique qu'il souhaite professionnaliser l'encadrement sur les prochaines années (rémunérer des entraîneurs sur les séances d'entraînement du DRE)
Jusqu'à maintenant, il n'y avait pas d'inscription pour accéder au DRE ;
- Structure de Bourg Saint Maurice (Bertrand Bercon) :
10 athlètes sont passés par cette structure depuis la création. 4 seront sur cette structure à la rentrée 2016
Bertrand explique que de posséder le « label DRE » lui a permis d'obtenir des aménagements scolaire.
La fin de son emploi à la fin de l'été prochain sur le club de Bourg Saint Maurice posera quelques problèmes sur l'encadrement. Il encadrera les séances lorsqu'il sera présent sur Bourg Saint Maurice et lors de son absence, Matthieu Le Gall encadrera les séances du DRE.
Le droit d'inscription actuel est de 200 € (120 € par le club et 80 € par l'athlète)
- Structure d'Oyonnax (Patrice Fischer) :
8 athlètes sont passés par cette structure depuis la création. 5 seront sur cette structure à la rentrée 2016 (voir davantage car des athlètes de la région Franche Comté souhaitent intégrer cette structure à la rentrée).
Patrice explique que grâce au « label DRE » il a pu obtenir des aides financières de la ville d'Oyonnax, du conseil Départemental et de l'inter communauté (environ 6 000 € au total)
Droit d'inscription actuel : 80 €
- Structure Centre d'entraînement du CDCK 07 (Olivier Debaud) :
5 athlètes sont passés par cette structure depuis la création, essentiellement des athlètes du département 07. 5 seront sur cette structure à la rentrée 2016
Olivier explique que le poste d'entraîneur sur le centre d'entraînement est entièrement financé par le conseil départemental et qu'il rencontre quelques difficultés pour maintenir ce poste. Le conseil départemental souhaite que ce poste soit davantage orienté vers du social.
Droit d'inscription : 80 € pour un athlète du département 07 et 400 € pour un athlète hors du département.

Conclusion :

- chaque structure établit son droit d'inscription pour la rentrée 2016.



Auvergne – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1er octobre 2016 après avis du Conseil Régional.



- Les présidents de chaque structure souhaitent continuer l'expérience DRE et accueillir des athlètes éligibles qui voudront suivre cette voie pour la période scolaire du 1^{er} septembre 2016 à juin 2017.
- Chaque structure et le comité régional doivent mener une réflexion sur la formation des jeunes athlètes vers le Haut Niveau pour la prochaine Olympiade (2017-2021) : attente du cahier des charges de la FFCK sur le nouveau projet de performance fédéral

Rapporteur : Gilles Zok



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

